

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements numéros 520-2018 et 521-2018 modifiant le règlement de zonage

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 520-2018 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 207*».
- Règlement numéro 521-2018 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 304*»

L'objet du règlement numéro 520-2018 est d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans la zone numéro 207 localisée en bordure de la rue Alfred-Bédard.

L'objet du règlement numéro 521-2018 est d'autoriser les habitations multifamiliales isolées, sous forme de projet intégré, dans une partie de la zone numéro 304 localisée en bordure de la rue Paul-Lussier.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 25 octobre 2018.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC, soit le 25 octobre 2018 et sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6^e jour du mois de novembre 2018



Véronique Piché
Directrice générale